



**GESTION DES FORMATIONS :
CAS PARTICULIERS**

Sommaire

1- **OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION**2

2- **DOCUMENTS DE REFERENCE**2

3- **GESTION DES ABANDONS DE FORMATION**2

4- **GESTION DES HANDICAPS**.....2

 1. Handicap moteur2

 2. Handicap visuel.....3

 3. Sourd et/ou muet3

 4. Handicap auditif.....3

5- **ANNEXE : LISTE DES PARTENAIRES HANDICAP**.....4

Mises à jour du document

Indice	Date	Modifications
00	27/07/2020	Emission initiale
01	17/02/2022	Ajout du nom du référent handicap dans §4
02	27/03/2024	Précision de la gestion d'un abandon §3, liste des partenaires handicap en annexe.

Attribution de la Procédure

Exemplaire à Diffusion Non Contrôlée

Contrôlée

DIFFUSION N°:

Date de mise en application : 27/03/2024					
Rédigé par		Revu par		Approuvé par	
Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Visa
M.MATTIO	Original validé	L.TOUSSAINT	Original validé	L.TOUSSAINT	Original validé

1- Objet et Domaine d'application

Cette procédure traite de l'organisation de la société afin de répondre à ses missions de prestations de service dans l'activité : formation QSSE.

Cette organisation répond aux exigences des Systèmes mis en place.

Cette procédure définit notre gestion des abandons de formation et nos conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap afin d'accueillir ses personnes dans les meilleures conditions.

2- Documents de référence

Référentiel qualité QUALIOPi, version en vigueur.

3- Gestion des abandons de formation

Un stagiaire peut être absent à une formation (absence justifiée ou non) ou abandonner la formation pour divers motifs :

- Accident en se rendant à la formation
- Problème de santé durant la formation
- Stagiaire présent le matin mais pas l'après-midi
- Retard à la formation
- Urgence personnelle et/ou familiale...

En cas d'abandon en cours de formation, le formateur prévient le Gérant ACTIONS CONSEILS et fait remplir et signer au stagiaire un formulaire « Format 76 - Ind.00 – Fiche abandon formation stagiaire ».

Cette fiche sera remise au Gérant ACTION CONSEILS.

En parallèle, le Gérant prévient le Responsable du stagiaire par mail ou par téléphone.

4- Gestion des handicaps

Un référent handicap est nommé au sein de la société et est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Pour ACTIONS CONSEILS, le référent handicap est le gérant : Ludovic TOUSSAINT.

Actions Conseils a mis en place les mesures suivantes afin d'accueillir les personnes en situation d'handicap dans les meilleures conditions.

1. Handicap moteur



- Compte tenu de la disposition de nos locaux, les formations seront réalisées uniquement en INTRA chez les clients.

2. Handicap visuel



- Un accompagnement par le référent Handicap Actions Conseils pourra être réalisé pour guider la personne pendant ses déplacements au sein de nos locaux si besoin.
- Certaines formations peuvent être suivies oralement.
- Des modalités d'évaluation pouvant être réalisées oralement pour certaines de nos formations.

3. Sourd et/ou muet



- Un accompagnement par le référent Handicap Actions Conseils pourra être réalisé pour guider la personne pendant ses déplacements au sein de nos locaux si besoin.
- Une expression des besoins en amont avec l'employeur du stagiaire afin de réaliser une action de formation adaptée.
Un accompagnant désigné par l'employeur pourra assister la personne pendant son action de formation.

4. Handicap auditif



- Un accompagnement par le référent Handicap Actions Conseils pourra être réalisé pour guider la personne pendant ses déplacements au sein de nos locaux si besoin.
- Une expression des besoins en amont avec l'employeur du stagiaire afin de réaliser une action de formation adaptée.
- Un accompagnant désigné par l'employeur pourra assister la personne pendant son action de formation.
- Un support de formation sur tablette pourra être mis en place pour certaines actions de formation.

5- ANNEXE : Liste des partenaires handicap

Les partenaires sur le territoire pouvant intervenir et mobiliser des ressources sur le volet du handicap sont présentés dans le tableau suivant :

Nom	Rôles et missions	Contact
AGEFIPH	Propose des solutions ciblées et personnalisées sous forme de financement, conseil, documentation, développement des compétences pour construire un projet professionnel, se former, trouver un emploi, compenser les conséquences de son handicap au travail et en formation, conserver son emploi, créer son entreprise).	Adresse : B1, Arte parc de Bachasson – Rue de la Carrière de Bachasson – 13590 Meyreuil Téléphone : 0800111009
Cap Emploi	* Accompagne vers l'emploi (informe, conseille et accompagne les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle / Informe, mobilise puis accompagne les employeurs dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap). * Accompagnement dans l'emploi (informe, conseille et accompagne les salariés et les employeurs face à une problématique d'évolution professionnelle, transition professionnelle, maintien dans l'emploi et maintien en emploi). * Missions transverses (communication, partenariat et information-sensibilisation des employeurs)	Cap emploi Marseille : 8, rue sainte Barbe – 13002 MARSEILLE Téléphone : 0491165400 hedamarseille@capemploi13.com
France Travail	Accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi y compris ceux en situation de handicap. France Travail affecte ensuite le suivi de certains demandeurs d'emploi en situation de handicap à Cap emploi (selon des critères définis au niveau national et local).	Se rendre dans une agence France Travail proche de son lieu de résidence.
Missions locales	Accompagnent les jeunes de moins de 26 ans, sortis du milieu scolaire. Des jeunes demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent faire partie du public suivi par les missions locales.	Mission locale Fos-sur-Mer Adresse : rue des Ecoles – 13270 Fos-sur-Mer Tél : 0442052862